

Grille de salaires

Delta de salaires

Le delta maximal entre les plus bas et les plus hauts revenus de l'équipe est de 3.

Apprenties & apprentis

Le salaire équivalent temps plein d'une apprentie ou d'un apprenti est de 3.000 € bruts mensuels, soit 36.000 € bruts annuels. Les premières années d'apprentissage peuvent être en alternance, ce qui diminue d'autant la base de calcul.

Compagnonnes & compagnons

Le salaire temps plein d'une compagne ou d'un compagnon est de 6.000 € bruts mensuels, soit 72.000 € bruts annuels. Ce niveau implique une pratique professionnelle autonome, solide et responsable.

Maîtresses & maîtres

Le salaire temps plein d'une maîtresse ou d'un maître est de 9.000 € bruts mensuels, soit 108.000 € bruts annuels. Ce niveau implique une excellente maîtrise professionnelle, et du recul sur les situations et enjeux.

Participation

À la fin de l'exercice fiscal, la participation versée en fonction du résultat s'ajoute aux salaires. Elle est répartie à égalité, sur la base du temps de travail. Le niveau de salaire n'entre pas en ligne de compte dans le calcul, chacun touche une part entière pour un temps plein, ½ part pour un mi-temps.

Viabilité

Les salaires peuvent être diminués temporairement, avec l'accord des salariés, afin d'assurer la viabilité de la structure. C'est notamment le cas lors de la phase d'amorçage.